



















- Tout affichage sur un support de communication via affiches avec ou sans achat d'espace ( métro, extérieur de véhicule, mobilier urbain etc.) doit faire l'objet d'une nouvelle cession de droits et donc d'une nouvelle facture pour chaque image utilisée.  
De même, toutes utilisations sur des supports disposés dans les surfaces de ventes doit également faire l'objet d'une nouvelle facturation par image exploitée.
- Les photographies livrées ne peuvent pas être revendu en état ou sous forme d'objets (goodies, poster, etc.) sans accord préalable de l'auteur (elles seront soumises à une nouvelle cession de droits d'utilisations)
- Les couvertures de magazines font parties des droits particuliers et doivent être facturés en sus.

## 18. AUTORISATIONS DES TIERS

La communication et l'utilisation des photographies et des vidéogrammes réalisés par **ATELIER SLASH - François GUYON** sont indépendantes des droits des tiers (auteur et/ou propriétaires des œuvres ou biens représentés et personnes figurant sur les photographies et les vidéogrammes). Le client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour **ATELIER SLASH / François GUYON**.

En cas de litige, la responsabilité de l'utilisateur des photographies est totalement engagée.

## 19. RESPONSABILITÉS

D'une manière générale, **ATELIER SLASH - François GUYON** ne peut être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, demande de paiement de redevance pour droits éditoriaux d'une musique, d'un titre, d'un effet sonore ou visuel. Toute action dirigée contre le bénéficiaire par un tiers constitue un préjudice indirect et, par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

Par ailleurs, le montant des sommes que **ATELIER SLASH - François GUYON** pourrait être amenée à verser au bénéficiaire à titre de dommages-intérêts est expressément plafonné au total des sommes effectivement perçues par **ATELIER SLASH - François GUYON** auprès du bénéficiaire au titre de l'exploitation de la ou des photographie(s) / vidéogramme(s) litigieuse(s). Il est expressément interdit d'utiliser les documents mis à disposition à des fins de pornographie, racisme, violence, religieux et dans tout autre domaine litigieux ou préjudiciable à l'auteur et/ou aux tiers représentés et/ou à **ATELIER SLASH / François GUYON**.

Si une image représentant une personne est utilisée pour illustrer un produit, un service ou un contenu éditorial par cette personne dans un contexte sujet à controverse ou différent du contexte général de l'image, vous êtes tenu d'imprimer un texte situé à proximité de l'image indiquant que cette personne est un modèle exclusivement utilisé à des fins d'illustration, sans relation directe avec le produit, le service ou l'article éditorial concerné. **ATELIER SLASH - François GUYON** ne saurait être tenu pour responsable d'une utilisation litigieuse de ses photographies ou de ses vidéogrammes.

## 20. CONTREPARTIES

En contrepartie de l'autorisation d'exploiter les photographies et les vidéogrammes de **ATELIER SLASH / François GUYON**, l'exploitant s'engage à lui verser les honoraires indiqués dans le devis et/ou sur la facture transmise par **ATELIER SLASH / François GUYON**.

Toute facture impayée annule de facto ce contrat de cession pour le client ou l'exploitant.

## 21. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

**ATELIER SLASH - François GUYON** se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de modification, y compris toute commande complémentaire ou annexe à une commande antérieure.

## 22. LOI APPLICABLE

Le contrat est soumis au droit français. Les différends qui surviendraient, entre les parties, relatifs à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat seront soumis aux tribunaux compétents.

En cas de différends ou de contestations, vous devez adresser vos réclamations sous 48 heures après livraison des travaux et toujours préférer une conciliation amiable avant recours devant les tribunaux.

Fait à Le Bono

Le 30/01/2023

  
**Atelier Slash**  
François GUYON / 06 61 89 58 37  
f.guyon@atelierslash.fr  
6 rue Thiers - 56400 - LE BONO  
Siren 812 693 372